



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CALVISSON DU 01 JUIN 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le premier juin à 18H30, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans la salle du foyer communal sous la Présidence de Monsieur André SAUZEDE.

Date de convocation : 26 mai 2021

Date d'affichage de la convocation : 26 mai 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 25

Nombre de procurations : 1

Nombre de voix : 26

Etaient présents: M. André Sauzède, Mme Véronique Martin, M. Jean-Claude Mercier, Mme Christiane Exbrayat, M. Alex Dumas, M. Grégory Théron, Mme Martine Villeneuve, M. Alain Héraud, Mme Janet Zaragoza, Mme Patricia Escario, M. Ange Monroig, Mme Laurence Court, M. Maxime Clerc, M. Jean-Christophe Morandini, Mme Corine Bonfanti, M. Franck Flament, Mme Coralie Chagneau, M. Philippe Renier, Mme Clémentine Bouvier, M. Yves Rimey, M. Grégory Fernandez, Mme Françoise Panafieu, M. Dominique Devogelaere, M. Julien Baroni, Mme Jennifer Euzet.

Absents excusés :

Mme Béatrice Leccia

M. Frédéric Brauge

Mme Marie-Claire Balsan

Mme Delphine Plovier a donné procuration à M. Ange Monroig

Secrétaire de séance : Mme Laurence Court

DEL2021_037 Convention d'adhésion au dispositif Petites Villes de Demain pour les communes de Sommières et Calvisson

La commune de Calvisson fait partie des 21 villes gardoises retenues dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain ».

Le dispositif Petites Villes de Demain vise à accompagner, pour six ans, les communes de moins de 20000 habitants qui exercent des fonctions de centralité intermédiaire et présentent des signes de fragilité en leur donnant les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur attractivité.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

Sur le territoire intercommunal, deux communes sont lauréates de ce dispositif : Calvisson et Sommières. La communauté de communes a soutenu la candidature de la commune et se constitue partie prenante à ce dispositif.

La 1^{ère} étape de ce dispositif constitue en la signature d'une convention d'adhésion (annexe n°3) d'une durée de 18 mois afin d'acter l'engagement des collectivités bénéficiaires et de l'Etat dans le programme Petites Villes de Demain.

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 29 avril dernier,
Vu le projet de convention annexé,

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide:

- D'approuver la signature d'une convention d'adhésion Petites Villes de Demain afin d'acter l'engagement de la commune au dispositif.
- D'autoriser monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Vote :

Présents	25
Procurations	01
Nombre de voix	26
Pour	26
Contre	00
Blancs	00

Lu et approuvé, ont signé le maire et les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre.

Le maire,

André SAUZEDÉ

